

- COMPTE-RENDU -

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 7 JANVIER 2022

Monsieur le Maire nomme un secrétaire de séance : Monsieur Patrice DEBART

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, ~~Patrick GUYOT~~, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, Virginie STEPHAN, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS :

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 et passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION D2022/1 – Adhésion à la mission R.G.P.D du Centre de Gestion de la Marne

Monsieur le Maire explique que les collectivités sont amenées à traiter quotidiennement de nombreuses données personnelles, que différents textes ont vu le jour, au niveau national avec la loi pour la République numérique d'octobre 2016 et le règlement européen sur la protection des données, le RGPD avec une application directe depuis le 25 mai 2018. Il ressort de ce texte que chaque collectivité se doit de mettre en place un délégué à la protection des données.

Afin de palier les difficultés matérielles pour les petites collectivités à mettre en place une telle réglementation, le centre de gestion de la Marne nous propose de passer une convention d'adhésion à la mission R.G.P.D qui dispose des moyens nécessaires (pour un coût annuel de 100 €). Monsieur le Maire propose de passer au vote pour y adhérer, l'autoriser à signer la convention avec le CDG 51 et désigner la personne dédiée (DPO) par le CDG 51.

Vote : Pour : 13

Contre : /

Abstention : /

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 18h40.